



EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2023-46

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PRESTATAIRES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE 2023
-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8 ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération N°46/09-2020 du 28 septembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT ;

DÉCIDE

De signer les devis avec les prestataires suivants, pour les fêtes de fin d'année 2023 :

Fournisseur / prestataire	Prestation	Montant HT
AU RYTHME DES PONEYS 28 rue du Fourcheret 77510 VILLENEUVE-SUR-BELLOT	Promenade en attelage dans la ville	900,00 euros (TVA non applicable)
RUSTYLE 2A rue Denis Pain 67120 DUTTLENHEIM Siret : 318 175 031 00026	Location de 6 chalets Gutenberg	7560,00 euros
SASU Enfants Sauvages Urban Performances 3 rue Sans Peur 59800 LILLE Siret : 877 506 691 00014	Animation « les acrobatiques têtes blanches »	3 999,05 euros

Fait à Esbly, le 28 juillet 2023.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : **01 AOUT 2023**

de sa publication et sa mise en ligne
le : **01 AOUT 2023**



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.